



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 15/04/2024  
Reçu en préfecture le 15/04/2024  
Publié le 15/04/2024  
ID : 081-218101632-20240410-2024\_DEL25-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 AVRIL 2024

2024 / 02 / 11

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : Mercredi 3 Avril 2024

Date d’Affichage : Mercredi 3 Avril 2024

Secrétaire de Séance : Stéphanie LAFONT

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric

### Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par MAUREL Agnès  
ROQUES Christine par ROUQUETTE Françoise  
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier  
CHABBERT Cécile par LOUP Karine  
PUECH Benoît par AMALRIC André  
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde ALBERT Corine  
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe  
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

**OBJET : Aide financière accordée pour l’acquisition de dispositifs de lutte contre les moustiques**

**Le Conseil Municipal,**

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'acquisition de dispositifs de lutte contre les moustiques,

Vu le dossier de demande déposé par une administrée ci-après désignée,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du mercredi 03 avril 2024,

**DECIDE, Après en avoir délibéré**

- **D'accorder** l'aide financière ci-après détaillée :

Nom	Prénom	Adresse	Montant facture	Montant subvention accordée
KELLER	Florence	19 rue d'Australie	177,00 €	75,00 €

<b>177,00 €</b>	<b>75,00 €</b>
-----------------	----------------

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

**La Secrétaire de séance,**

**Stéphanie LAFONT**

Pour extrait conforme,  
**Le Maire,**



**Olivier FABRE**

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*